



# MASTERCLASS

9-10 OCTOBRE 2026

MAITRE DE STAGE : OLIVIER PATEY

## Règlement

- 1) La masterclass est ouverte aux clarinettistes du monde entier sans limite d'âge et se tiendra le 9 et 10 octobre 2026 à la Maison des Chœurs de Montpellier, place Albert 1<sup>er</sup> (Tram 1, 4 et 5. Arrêt Albert 1<sup>er</sup>).
- 2) Niveau minimum exigé : fin de second cycle de conservatoire. Des dérogations seront possibles après avoir envoyé une vidéo qui permettra de valider le niveau atteint. Le stagiaire proposera les œuvres - déjà maîtrisées - qu'il souhaite travailler, dans la limite de deux œuvres.
- 3) Cette masterclass peut être suivie en tant que participant ou auditeur et comprendra 6 (six) élèves participants maximum, selon l'ordre d'arrivée du dossier d'inscription et validation du niveau atteint.
- 4) Deux cours individuels sont prévus sur les deux jours. Un diplôme de participation sera remis à chaque étudiant.
- 5) Date limite des inscriptions : 20 septembre 2026.

6) La demande d'inscription sera remplie en téléchargeant le formulaire sur le site [www.festivaldeclarinette-montpellier.fr](http://www.festivaldeclarinette-montpellier.fr) section « **Masterclass 2026** ». Ce formulaire devra être renvoyé d'ici le 20 septembre 2026 via e-mail à l'adresse [festivalclarinettetmontpellier@gmail.com](mailto:festivalclarinettetmontpellier@gmail.com) en joignant :

- la copie de la carte d'identité recto-verso ou du passeport,
- un CV,
- la liste des morceaux choisis,
- la preuve du règlement bancaire pour la cotisation de participation plus les frais de dossier, à l'ordre de :

« Association Festival de clarinette de Montpellier »

IBAN FR76 1027 8090 6200 0205 7970 171

BIC CMCIFR2A

7) Frais de traitement du dossier (obligatoire) **50€**

plus

Cotisation *participant* pour deux jours **160€**

ou

Cotisation *auditeur* pour deux jours **50€**

8) Les frais de transport, d'hébergement et de bouche seront à la charge du stagiaire. Un remboursement sera réalisé seulement en cas d'annulation du fait exclusif de l'association « Festival de clarinette de Montpellier » elle-même. L'inscription sera effective dès l'encaissement des frais et cotisations. Après l'enregistrement de l'inscription, aucun remboursement ne pourra être réclamé, même en cas d'absence aux cours.

9) Dans le cadre du Festival de clarinette de Montpellier 2026, une audition de classe pourra être organisée. Les participants, s'ils le souhaitent, auront dès lors carte blanche pour présenter les formations et les œuvres de leur choix ou interpréter les pièces travaillées pendant le stage. Le Festival détient la possibilité de prendre des photos pour la publication sur ses propres supports (presse, internet, réseaux sociaux, etc.). La participation à cette audition n'ouvre aucun droit à d'éventuelles rémunérations.

10) L'inscription à la masterclass implique l'acceptation du présent règlement.

# Fiche d'inscription Masterclass 2026

## Maître de Stage : Olivier Patey

à retourner via e-mail avant le 20 septembre 2026 à [festivalclarinettemontpellier@gmail.com](mailto:festivalclarinettemontpellier@gmail.com)

Nom.....

Prénom.....

Date de naissance.....

Lieu de naissance.....

Nationalité.....

Adresse.....

.....

E-mail.....

Tel.....

Souhaite participer en tant que :

Participant       Auditeur

Pièces à fournir :

- Copie carte d'identité recto-verso /passeport
- Bref CV
- Liste des morceaux choisis pour les deux cours
- Copie de la preuve de virement bancaire (cotisation + frais de traitement de dossier) à effectuer au bénéfice de :

« Association Festival de clarinette de Montpellier »

IBAN FR76 1027 8090 6200 0205 7970 171

BIC CMCIFR2A

Par la présente, le soussigné ..... accepte le règlement annexé.

Date.....

Fait à.....

Signature.....